



**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 16/03/2026
En exercice : 33	
Présents : 31	Affichage de la convocation : 16/03/2026
Pouvoirs : 2	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : Cliquez ici pour entrer une date.
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ;DUMORTIER Béatrice ;DUPLAT Gérard ;LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ;BOUKACEM Safi ;ARNAUD Sandrine ;BARCET Sylvain ;DURAND Aline ;GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ;CHARVOLIN Danielle ;JULLIEN Daniel ;NEMOZ Jean-Pierre ;FERNI Fatima ;RAZY Sylvie ;GILLET Rémi ;JOLY-ROSSATO Isabelle ;VERICEL Emmanuel ;PERRET Pierre ;MICHON Thomas ;CASCHERA Céline ;JULLIEN Anne ;DELISLE BUILLES Anne ;OGEARD Alexis ;GRANDGEORGE Michel ;RAMBAUD Gerbert ;MASPER Martine ;BUFQUIN Bernard ;ARTHUS-BERTRAND Cyrielle	
Absents ayant remis pouvoir :	
CARRET Audrey donne pouvoir à DUMORTIER Béatrice FAUCHEUR Virginie donne pouvoir à RAMBAUD Gerbert	
Absents ou excusés :	

Ouverture de la séance à 18h30

1 - Installation du nouveau Conseil municipal :

Monsieur le Maire adresse un mot de bienvenue au nouveau conseil municipal et, notamment, aux nouveaux élus.

Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement les élus qui n'ont pas souhaité se représenter et également les anciens adjoints ne figurant pas dans la nouvelle assemblée.

Monsieur le Maire insiste sur l'investissement des anciens adjoints qui, pour certains, ont exercé durant plusieurs mandats comme Madame Geneviève HECTOR (6), Monsieur Philippe LARGE (4), Madame Danielle CHARVOLIN (3 à Saint-Laurent-de-Vaux et 2 à Vaugneray), Monsieur Henri COQUARD (2 mandats d'adjoint), Monsieur Daniel MALOSSE (26 ans d'Adjoint).

Monsieur le Maire lit une intervention qui est jointe au présent Procès-Verbal.

La présidence de la séance du conseil municipal passe au doyen d'âge, Monsieur Henri COQUARD.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Henri COQUARD fait l'appel et constate le quorum.

Monsieur Henri COQUARD demande qui souhaite occuper la fonction de secrétaire de séance. Monsieur BOUKACEM est candidat.

Monsieur Henri COQUARD désigne Monsieur BOUKACEM comme secrétaire de séance.

3 - Élection du Maire

Monsieur Henri COQUARD rappelle que le Maire est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue et à bulletin secret.

Monsieur COQUARD demande qui est candidat à la fonction de Maire.

Monsieur Daniel MALOSSE dépose sa candidature ainsi que Monsieur Gerbert RAMBAUD.

Monsieur Henri COQUARD désigne les deux plus jeunes conseillers à être les assesseurs pour les opérations de vote.

Il s'agit de Madame Anne DELISLE BUILLES et de Monsieur Alexis OGEARD.

Chaque conseiller municipal et conseillère municipale est invité à voter.

À la fin des opérations de vote, 33 bulletins sont récupérés dans l'urne.

Monsieur Daniel MALOSSE recueille 27 voix

Monsieur Gerbert RAMBAUD recueille 6 voix

Monsieur Henri COQUARD proclame Monsieur Daniel MALOSSE, Maire de la Commune nouvelle de Vaugneray.

Monsieur le Maire s'installe immédiatement et prend la présidence de la séance.

Monsieur Daniel JULLIEN félicite Monsieur Daniel MALOSSE pour son élection à la fonction de Maire et lui remet l'écharpe tricolore.

Monsieur le Maire lit une intervention qui sera jointe au présent Procès-Verbal.

Monsieur Gerbert RAMBAUD lit, à son tour, une intervention jointe au présent Procès-Verbal.

4 - Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire présente la délibération qui fixe le nombre d'adjoints pour la présente mandature. Le taux maximum est de 30 %, ce qui représente 9 adjoints.

Monsieur le Maire propose de maintenir les adjoints au nombre de 9.

Le Conseil municipal, par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

FIXE le nombre d'adjoints à 9.

5 - Élection des Adjoints

Monsieur le Maire propose une liste menée par Olivier DEROZARD et donne le futur périmètre de chaque adjoint :

Olivier DEROZARD : Sports et Loisirs

Béatrice DUMORTIER : Politiques Educatives Locales et Affaires sociales

Gérard DUPLAT : Travaux et Bâtiments

Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES : Communication et Évolution Durable

Safi BOUKACEM : Urbanisme

Sandrine ARNAUD : Développement local, participation citoyenne et relations extérieures

Sylvain BARCET : Finances, prospectives et suivi des contrats

Aline DURAND : Culture, Patrimoine et Jeunesse

Stéphane GILLET : Voirie, chemins et Éclairage public

Monsieur RAMBAUD indique qu'il ne présente pas de liste à l'élection des adjoints. Il demande si le vote se fait adjoint par adjoint ou sur une liste globale.

Monsieur le Maire répond que le vote se fait sur une liste bloquée.

Monsieur RAMBAUD précise qu'il donnera une explication de vote.

Les assesseurs sont de nouveaux d'Alexis OGEARD et d'Anne DELISLE BUILLES.

Les opérations de vote débutent.

Monsieur RAMBAUD indique qu'il aurait souhaité donner son explication de vote avant le début des opérations.

Avant le dépouillement, Monsieur RAMBAUD informe que sa liste s'abstiendra lors du vote. Monsieur RAMBAUD dit que sa liste aurait pu voter pour certains noms figurants sur la liste présentée, dont le travail est reconnu, notamment Monsieur Gérard DUPLAT.

À la fin des opérations de vote, 33 bulletins sont récupérés dans l'urne.

Liste Olivier DEROZARD : 27 voix

Blancs : 6 voix

6 - Lecture de la Charte de l'Élu local

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles composant la charte de l'Élu local ;

Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal et conseillère municipale.

Le Conseil municipal, par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'Élu local.

Point Divers

Monsieur Fernando DE SOUSA, Directeur Général des Services indique qu'une Commission générale se déroulera le jeudi 26 mars à 20 heures. Un mail sera envoyé à chaque conseiller municipal sous forme de deux sondages pour les commissions communales et les comités consultatifs.

Monsieur RAMBAUD demande si l'usage est maintenu de permettre à l'autre liste d'être présente dans les différents syndicats.

Monsieur le Maire indique que ce point sera évoqué en Commission générale.

Un exemplaire du programme de la saison de l'Espace Culturel du Secret des Temps est remis à chaque conseiller municipal.

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Le Maire
Daniel MALOSSE